



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 février 2021 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux Municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication. La présente séance s'est tenue à huis clos.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-030

21-02-031



No de résolution
ou annotation

21-02-032

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS- VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2021, tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 RÉSOLUTION – DEMANDE AU GREIBJ DE PORTER LE DOSSIER DE RECONSTRUCTION DU PONT H026-011

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 a été fermé en septembre 2020 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) puisqu'il a été jugé dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le pont est trop dangereux pour une mise à niveau et qu'il doit être reconstruit;

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 se trouve en terres de catégories III sur le territoire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), à proximité du Lac Cavan;

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 n'est pas sur le territoire de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les populations du GREIBJ, de Chapais et des communautés crieuses utilisent le pont pour avoir accès au territoire et effectuer leurs activités telles que la pêche, la chasse, la cueillette, la motoneige, le canot, le bois de chauffage et l'accès au territoire;

CONSIDÉRANT QUE les populations de Chapais et du GREIBJ ont demandé de reconstruire le pont;

21-02-033



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de chalets du Lac Cavan a offert son soutien à la Ville de Chapais pour la reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT QUE la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Chapais-Chibougamau a appuyé le 3 décembre 2020 par résolution la reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT QUE le maître de trappe du secteur, M. Roger Dixon, a démontré son intérêt à ce que le pont soit réparé;

CONSIDÉRANT l'expertise du GREIBJ, qui a porté d'autres dossiers similaires sur son territoire, notamment pour les ponts R1027-02 et R1027-03;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de financer 90 % des frais de reconstruction du pont via l'Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des traverses de cours d'eau du MFFP;

Il est **PROPOSÉ** monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au GREIBJ de porter le dossier de reconstruction du pont H026-011

QUE la Ville de Chapais demande au GREIBJ d'injecter la mise de fonds de 10 % nécessaire à la reconstruction du pont;

QUE la Ville de Chapais demande au GREIBJ que ce pont soit reconstruit dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

RÉSOLUTION – APPUI À FAUNENORD POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SORTIES ORNITHOLOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2021 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, FaunENord, a approché la municipalité pour développer le loisir ornithologique à Chapais;

CONSIDÉRANT le fort potentiel ornithologique dans le secteur des étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne nuit pas aux activités d'exploration minière à proximité;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'APPUYER FaunENord dans le développement d'activités à caractère ornithologique dans le secteur des étangs;

D'AUTORISER FaunENord à réaliser son projet de développement du loisir ornithologique dans le secteur des étangs;

QUE les Travaux publics de la Municipalité fourniront du temps ressource pour transporter les tables à pique-nique aux endroits appropriés;

QUE la Ville de Chapais aura un droit de regard sur les activités et le tracé du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-02-035

8.3

RÉSOLUTION — AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE PASSERELLES DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU SENTIER CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de reconstruction du Sentier Campbell, plus précisément le secteur Est, l'installation de nouvelles passerelles doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de passerelles;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Simon Blanchet, responsable du Service technique, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de passerelles dans le cadre du projet de reconstruction du secteur Est du Sentier Campbell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-036

8.4

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signée le 1^{er} juillet 2020 concernant la bibliothèque municipale située à la polyvalente Le Filon entre la Ville de Chapais, le Centre de service scolaire de la Baie-James et le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Tremblay représentait la municipalité au comité de gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 20-12-295, le mandat de madame Lucie Tremblay à titre de conseillère municipale a pris fin;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Ville de Chapais au comité de gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 1^{er} février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal nomme madame Denise Larouche, conseillère, à titre de représentante de la Ville de Chapais au sein du comité de gestion de la bibliothèque municipale en remplacement de madame Lucie Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-037

8.5

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME BAIE-JAMES DANS LE CADRE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT)

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais en collaboration avec la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) désire développer une offre récréotouristique distinctive, en utilisant les forces vives du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour élaborer et mettre en place son offre récréotouristique, la Ville de Chapais désire mandater une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 58 927,86 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 1^{er} février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 58 927,86 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 6 547,54 \$;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE FIRME EXTERNE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLABORATION D'UNE OFFRE RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en collaboration avec la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC), désire développer une offre récréotouristique distinctive, en utilisant les forces vives du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour élaborer et mettre en place son offre récréotouristique, la Ville de Chapais désire mandater une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, a déposé une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat à une firme externe pour la réalisation de ce projet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-02-039

8.7

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME
BAIE-JAMES DANS LE CADRE L'ENTENTE DE PARTENARIAT
RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT)**

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire procéder à la revitalisation du site de *L'Exposition minière* situé à l'entrée Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition permettra d'augmenter la visibilité de Chapais sur la scène provinciale et régionale et que cela permettra aux entreprises de générer davantage de revenus touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 98 195 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 1^{er} février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 98 195 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 11 552 \$;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit à l'été 2021 réaliser une revitalisation urbaine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet découle d'une forte demande du milieu et contribuera à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation du projet Revitalisation urbaine, désire déposer une demande d'aide financière au *Fonds régions et ruralité, volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*;

21-02-040



No de résolution
ou annotation

21-02-041

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE D'ARRÊT ET D'INSPECTION POUR VÉHICULES LOURDS

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-027 concernant une demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une aire d'arrêt et d'inspection pour les véhicules lourds aux abords de la route 113;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre la Ville de Chapais et le Ministère des Transports le 20 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, deux emplacements ont été ciblés;

CONSIDÉRANT l'évaluation des deux sites par la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

DE demander au Ministère des Transports l'aménagement aux abords de la route 113 d'une aire d'arrêt et d'inspection pour les véhicules lourds avant l'entrée ouest de la Ville de Chapais, soit entre le kilomètre 332 et 333.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2021 s'élevant à **499 341,37 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **122 547,62 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-042



No de résolution
ou annotation

21-02-043

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À SERVICE EXP INC. – FERMETURE ANCIEN DÉPÔT DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 20-06-135, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait un contrat pour la réalisation de la phase 2 visant à fermer l'ancien dépôt de neiges usées à Service EXP inc., pour une somme de 34 265 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le 7 janvier, le rapport final de l'étude de caractérisation environnementale (phase II);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture finale de Services EXP pour les services rendus jusqu'au 15 janvier 2021 d'un montant de 6 980 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 597384 à Service EXP inc. d'un montant de 6 980 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

21-02-044

12.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-521 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q.c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement fédéral de rendre les allocations de dépenses versées aux élus municipaux imposables à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* fixe des maximums annuels de rémunération et d'allocations de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'afin de ne pas pénaliser la rémunération nette des élus, une majoration s'avère nécessaire afin de pallier cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Chapais a décidé d'actualiser la réglementation relative au traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet de lors de la séance du 19 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYER par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil de la Ville de Chapais adopte le règlement 21-521.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21-02-045

17.1
RÉSOLUTION - ENTÉRINER L'ADOPTION DU BUDGET 2020 DE CHAPAIS LIGNE VERTE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) VOLET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE Chapais Ligne Verte a maintenu une offre de services répondant aux besoins de la population dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des répercussions majeures sur le transport collectif des personnes, le budget 2020 de Chapais Ligne Verte a été révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'adoption du budget 2020 de Chapais Ligne Verte tel que présenté;

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) volet transport collectif régional;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-046

17.2
RÉSOLUTION - ENTÉRINER L'ADOPTION DU PLAN D'OPTIMISATION DE CHAPAIS LIGNE VERTE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) VOLET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE Chapais Ligne Verte a maintenu une offre de services répondant aux besoins de la population dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'optimisation des ressources a été préparé afin de limiter les répercussions anticipées par la pandémie de COVID-19 sur les résultats financiers des années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'adoption du plan d'optimisation des ressources de Chapais Ligne Verte, tel que présenté;

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) volet transport collectif régional;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **VARIA**

21-02-047

18.1 **RÉSOLUTION D'APPUI DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE du 15 au 19 février 2021 se déroulera, partout au Québec, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire (#JPS2021);

CONSIDÉRANT QUE tous les Québécois et Québécoises ont un rôle à jouer dans la persévérance scolaire des jeunes, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte;

CONSIDÉRANT QUE cette année exceptionnelle en est une d'apprentissage pour tous les élèves du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire profiter de cette semaine des JPS pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve, juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais déploie le drapeau à l'effigie des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

20. **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Les conseillers, messieurs Jacques Fortin et Guy Lafrenière ainsi que madame Denise Larouche souhaitent un bon mois à tous.



No de résolution
ou annotation

21-02-048

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Daniel Forgues souhaite une bonne semaine de relâche à tous les étudiants et enseignants.

Madame Roxanne Tremblay nous informe de la reprise des activités au Centre sportif comme la piscine et le patinage intérieur, toujours en respectant les bulles familiales et que vous pouvez profiter de la patinoire extérieure située dans le stationnement du Centre sportif. Aussi, elle rappelle qu'il est possible d'emprunter de l'équipement notamment des skis de fonds ou des raquettes. Elle vous invite à consulter le site Facebook du Service des loisirs pour plus d'informations.

Monsieur Steve Gamache nous informe que grâce à des bénévoles, un sentier de ski de fond a été préparé et qu'il est situé dans le sentier de la piste cyclable. Il remercie tous les bénévoles. Il rappelle également qu'il reste des vaccins de disponibles, que vous pouvez vous informer en appelant au CRSSS Baie-James et vous invite à la prochaine séance le 16 mars.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 25.


Steve Gamache
Maire


Mariève Bernier
Directrice générale et greffière